



**Réunion internationale d'examen de la
mise en œuvre du Programme d'action
pour le développement durable des
petits États insulaires en développement**

Distr. limitée
9 janvier 2005
Français
Original: anglais

**Port-Louis, Maurice
10-14 janvier 2005**

**Rapport des consultations officieuses préalables
à la Réunion internationale tenues au Centre international
de conférences Swami Vivekananda**

1. Conformément à la pratique des conférences spéciales de l'Organisation des Nations Unies et aux dispositions de la résolution 58/213 B de l'Assemblée générale en date du 10 juin 2004, des consultations officieuses se sont tenues le 8 janvier 2005 (sur le document final) et le 9 janvier 2005 (sur l'organisation des travaux). Pouvait participer à ces consultations les représentants de tous les États invités à participer à la conférence.

A. Ouverture des consultations officieuses

2. Le Secrétaire général de la Réunion internationale a déclaré les consultations ouvertes.

**B. Élection du président des consultations officieuses
préalables à la Réunion**

3. Sur proposition du Secrétaire général de la Réunion internationale, Jagdish Koonjul, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies, a été élu par acclamation Président des consultations officieuses.

C. Adoption du règlement intérieur

4. Lors des consultations officieuses du 9 janvier, il a été décidé de recommander que la Réunion internationale adopte le projet de règlement intérieur provisoire figurant dans le document A/CONF.207/2.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

5. Lors des consultations officieuses du 9 janvier, il a également été décidé de recommander que la Réunion internationale fasse siennes les recommandations concernant la composition du Bureau.

6. À la même séance, il a été décidé de recommander que la Réunion internationale élise, par acclamation, Président de la Réunion internationale Paul Raymond Bérenger, Premier Ministre de Maurice.

7. Toujours à la même séance, il a été décidé de recommander que la Réunion internationale élise, par acclamation, Vice-Président de droit de la Réunion internationale Pravin Kumar Jugnauth, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances et du développement économique de Maurice.

8. À la même séance, le Président des consultations officieuses a informé la Réunion internationale que les présidents des groupes régionaux avaient proposé que soient nommés vice-présidents de la Réunion internationale les États suivants :

Groupe des États d’Afrique (3 sièges) : Cap-Vert, Maroc et Maurice

Groupe des États d’Asie (3 sièges) : Nauru, Timor-Leste et Tuvalu

Groupe des États d’Europe orientale (3 sièges) : Croatie, Lituanie et République tchèque

Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes (3 sièges) : Bahamas, Barbade et Belize

Groupe des États d’Europe occidentale et autres États (3 sièges) : Belgique, Italie et Nouvelle-Zélande

9. Également à la même séance, il a été décidé de recommander que Christopher Fitzherbert Hackett (Barbade), Vice-Président, soit élu par acclamation Rapporteur général de la Réunion internationale.

10. À la même séance, il a été décidé de recommander que Don MacKay (Nouvelle-Zélande) soit élu par acclamation Président de la Grande Commission.

E. Adoption de l’ordre du jour : accréditation des organisations non gouvernementales

11. Lors des consultations officieuses du 9 janvier, il a été recommandé que la Réunion internationale adopte l’ordre du jour provisoire figurant dans le document A/CONF.207/1.

12. À la même séance, il a été décidé de recommander que la Réunion internationale approuve la participation des organisations non gouvernementales énumérées dans les documents E/CN.17/2004/9 et A/59/409 et Corr.1.

Accréditation des organisations intergouvernementales

13. Toujours à la même séance, il a été décidé de recommander que la Réunion internationale approuve la participation de la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées et de CAB International, deux organisations intergouvernementales qui souhaitent participer en tant qu’observateurs à la Réunion internationale.

F. Organisation des travaux, y compris la création de la Grande Commission

14. À la séance du 9 janvier, il a été décidé de recommander que la Réunion internationale approuve l'organisation des travaux telle qu'elle est présentée dans le document A/CONF.207/4.

15. À la même séance, il a été également décidé de recommander que la Réunion internationale fasse siennes les recommandations concernant la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, la limitation de la durée des interventions et autres questions d'organisation, qui figurent dans le document A/CONF.207/4.

16. Toujours à la même séance, il a été décidé de recommander que la Réunion internationale approuve le projet de calendrier des travaux et d'organisation des séances (y compris ceux de la Grande Commission) présenté dans l'annexe au document A/CONF.207/4, sous réserve que l'organisation des travaux de la Grande Commission puisse être modifiée en cas de besoin.

17. À la même séance, il a encore été décidé de recommander que la Réunion internationale souscrive aux recommandations qui concernent le débat de haut niveau, les réunions-débats, les tables rondes et la Grande Commission, ainsi qu'au projet d'organisation des séances qui figurent dans le document A/CONF.207/4.

G. Pouvoirs des représentants à la Réunion internationale

18. À la séance du 9 janvier, le Président des consultations officieuses a annoncé que les pays suivants avaient fait savoir qu'ils ne participeraient pas à la Réunion internationale : Bénin, Bhoutan, Ghana, Liechtenstein et Uruguay. Sur proposition du Président, il a été décidé de recommander de suspendre l'application de l'article 51.2 du Règlement intérieur provisoire relatif au quorum dans les commissions et sous-commission de la Réunion internationale, afin de permettre à la Commission de vérification des pouvoirs de se réunir avec seulement quatre membres présents, alors que le quorum pour cette Commission de neuf membres est normalement constitué par cinq membres. À cet égard, il a été décidé de recommander que les États suivants soient nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Trinité-et-Tobago.

H. Rapport de la Réunion internationale

19. À la même séance, il a été décidé de recommander que la Réunion internationale prenne note des recommandations relatives au rapport de la Réunion internationale figurant au paragraphe 18 du document A/CONF.207/4.